

LA POLITIQUE DE LA VILLE

La maison de justice et du droit

Vous avez besoin d'information ou de conseil sur une question juridique? De nombreux pr ofessionnels et associations sont à votre écoute à la Maison de justice et du droit d'Aix-les -Bains. Cette instance assure aussi la mise en œuvre de mesures alternatives aux poursui tes et le suivi de certaines décisions de justice.

Publié le 22 février 2021 Dernière modification le 16 octobre 2025

Un éclairage juridique complet

De nombreux intervenants assurent des permanences gratuites à la maison de justice et du droit. Ils vo us proposent information, conseil et orientation dans les démarches juridiques qui vous concernent ou que vous pourriez entreprendre.

- Avocats
- Écrivain public (relecture et corrections de courriers)
- Notaires
- > ADIL (Association départementale d'information sur le logement)
- Conciliateurs
- > AVIJ (Aide aux victimes d'intervention judiciaire) des Savoie
- > UDAF (Union départementale des associations familiales)
- Défenseur des droits
- > CIDFF (Centre d'information du droit des femmes et des familles)



Toutes les permanences sont accessibles **sur rendez-vous**, à prendre au 04 7 9 34 00 53.

Une présence judiciaire de proximité

La maison de justice et du droit assure également la mise en œuvre de mesures alternatives à des pour https://grand-lac.fr/au-quotidien/amenagement-et-developpement-du-territoire/politique-de-la-ville/la-maison-de-justice-et-du-droit?

suites judiciaires, sur décision du Procureur de la République. Elles peuvent être de plusieurs natures : mesures de réparation, différents stages, injonctions thérapeutiques...

Le suivi de certaines mesures ordonnées par un tribunal s'y réalise aussi, par l'intermédiaire de la PJJ (Protection judiciaire de la jeunesse) et du SPIP (Service de probation et d'insertion pénitentiaires).





> Site internet du Conseil Départemental de l'accès au Droit de la Savoie (http://www.cdadsavoie.justice.fr/consultations-juridiquesgratuites/presentation-et-missions-desmaisons-de-justice-et-du-droit.html)

